

DISPOSITIF DE RESPONSABLE D'ÉQUILIBRE

Le Dispositif de Responsable d'Equilibre vous permet de procéder à tous types de transactions commerciales sur le marché de l'électricité.

UN DISPOSITIF OUVRANT L'ACCÈS AU MARCHÉ FRANÇAIS

Le dispositif de Responsable d'Équilibre (RE) vous offre l'opportunité, que vous soyez consommateurs, producteurs, commercialisateurs ou traders, de procéder à tous types de transactions commerciales sur le marché de l'électricité. En devenant Responsable d'Équilibre vous pouvez créer votre portefeuille d'activité, appelé également périmètre.

Ce dispositif vous permet de diminuer votre risque financier en diversifiant vos achats et ventes : foisonnement des **soutirages physiques** et/ou déclaratifs de vos clients, des injections physiques de vos unités de production, des injections déclaratives de vos contreparties, et des achats et ventes sur les bourses de l'électricité actives en France.

LES PRINCIPES

LE PÉRIMÈTRE D'ÉQUILIBRE

En tant que Responsable d'Équilibre, vous déclarez à RTE et aux **GRD** votre portefeuille d'activité :

- sites physiques consommateurs ou producteurs situés sur le **RPT** ou le **RPD** ;
- achats et/ou ventes sur les bourses de l'électricité actives en France ;
- achats et/ou ventes d'électricité à des contreparties ;
- exportations et/ou importations d'énergie ;
- vente d'énergie à RTE ou à un **GRD** pour la compensation de leurs pertes.

LES ÉCARTS

Les incertitudes liées aux prévisions et les aléas de consommation ou de production peuvent se traduire par des déséquilibres entre les **soutirages** et les **injections** sur votre périmètre. Ce déséquilibre est appelé écart.

RTE calcule, a posteriori, vos écarts par pas demi-heure entre les énergies déclaratives et physiques injectées et soutirées sur le RPT et le RPD.

RTE effectue ce calcul à l'aide de ses propres données et de celles transmises par les GRD.

RESPONSABILITÉ DU CLIENT ET DE RTE

Vous vous engagez auprès de RTE à compenser financièrement la valorisation de vos écarts lorsque ceux-ci sont négatifs.

Réciproquement, lorsqu'il est positif, vous êtes rémunéré par RTE.

En contrepartie, vos écarts sont compensés physiquement par RTE qui assure l'équilibre Offre/Demande français en faisant appel au Mécanisme d'Ajustement.

CONSOMMATION AJUSTÉE :

Somme sur un intervalle de temps donné, égale au volume total d'énergie soutirée par un site de consommation moins toutes les fournitures déclarées pour ce site.

ÉLÉMENT DÉCLARATIF : NEB, transaction d'import ou d'export, transaction sur les bourses. Ces éléments sont appelés déclaratifs car ils font l'objet de programmes d'énergie convenus entre deux contreparties, et réputés réalisés.

ÉLÉMENT PHYSIQUE : Site de production ou de soutirage

GRD : Gestionnaire de Réseau de Distribution.

RPD : Réseau Public de Distribution.

RPT : Réseau Public de Transport.

DEFINITIONS

INJECTIONS (I)

- + Productions (R)
- + Achats à d'autres acteurs (D)
- + Achats en bourse (D)
- + Importations (D)

SOUTIRAGES (S)

- Consommations ajustées (R)
- Ventes à d'autres acteurs (D)
- Ventes en bourse (D)
- Exportations (D)

= Écarts

Réalisé (R) i. e. mesuré -
Déclaratif (D)

LE PRIX DES ÉCARTS

Le prix des écarts est directement lié au prix des offres d'ajustements sollicitées par RTE sur le Mécanisme d'Ajustement pour maintenir l'équilibre du système électrique français et au prix du marché spot de la bourse d'électricité Epex <http://www.epexspot.com/>. Le Mécanisme d'Ajustement s'appuie sur la vision globale des déséquilibres du système électrique et fait ainsi émerger, pour chaque pas demi-horaire, un prix de référence à partir des prix moyens pondérés des offres d'ajustement à la hausse (PMPH) et à la baisse (PMPb).

Lorsque le bilan de votre périmètre a contribué à réduire le déséquilibre global du système, vos écarts sont valorisés au prix spot Epex. Inversement, lorsque le bilan de votre périmètre a contribué à augmenter le déséquilibre total du système, vos écarts sont valorisés sur la base des prix issus du Mécanisme d'Ajustement.

CONSTRUCTION DES PRIX DES ECARTS

	Tendance d'ajustement à la hausse	Tendance d'ajustement à la baisse
Écarts positifs ($I > S$) RTE rémunère le RE le plus généralement	Prix spot Epex	PMPb / (1+k)*
Écarts négatifs ($I < S$) Le RE rémunère RTE	PMPH x (1+k)**	Prix spot Epex

*Plafonné au Prix spot Epex. **Le Prix spot Epex constitue un plancher. k : coefficient de pondération fixé à 5% au 1er janvier 2009. La valeur courante est publiée sur l'Espace Clients de RTE

MODALITÉS DE DÉCOMPTES DES ÉNERGIES

Les énergies affectées au bilan du Responsable d'Équilibre sont calculées sur la base :

- de programmes déclarés à RTE pour les éléments déclaratifs (transactions d'import-export, échanges de blocs, positions sur les bourses...);
- de courbes de charges télérelevées pour les sites consommateurs ou producteurs raccordés au RPT ou au RPD et équipés de compteurs télérelevables;
- de courbes de charges estimées pour les sites consommateurs ou producteurs raccordés au RPD et équipés de compteurs à index. Cette estimation se fait selon une méthode dite de profilage.

COMMENT DEVENIR RESPONSABLE D'ÉQUILIBRE ?

POUR DEVENIR RESPONSABLE D'ÉQUILIBRE :

- vous signez avec RTE un contrat de Responsable d'Équilibre, qui s'appuie sur des règles établies en concertation avec les acteurs dans le cadre de la Commission d'Accès au Marché du CURTE. Ces règles sont approuvées par la CRE ;
- vous fournissez à RTE une garantie bancaire, dont le montant dépend du volume de votre activité ;
- vous signez un contrat avec les GRD sur lesquels vous souhaitez être actif.

DEFINITIONS

COURBE DE CHARGE : Chronique de puissances moyennes en soutirage ou en injection.

CURTE : Clients Utilisateurs du Réseau de Transport d'Électricité

FOURNITURE DÉCLARÉE OU BLOC :

Quantité d'énergie déclarée à RTE par des Responsables d'Équilibre correspondant à un programme de puissances prédéterminées, et rattachée comme injection ou soutirage au périmètre du Responsable d'Équilibre (concerne les importations, les exportations et les NEB).

RECONCILIATION TEMPORELLE : Le calcul de la Réconciliation Temporelle intervient une fois par an en octobre A+2, et permet de tenir compte des énergies relevées pendant la période à profiler. La valorisation des échanges d'énergie entre Périmètres d'Équilibre qui en découlent se fait au prix spot de référence.

LE PRIX DU SERVICE

Le prix du service comprend :

- des frais de gestion, fixés pour 2010 à 77€ par élément déclaratif du périmètre ;
- un prix proportionnel au soutirage physique, égal à 0,11€ par MWh au 1er janvier 2010.

LES ÉCHANGES DE DONNÉES AVEC RTE

LES ÉCHANGES DE DONNÉES AVEC RTE PORTENT SUR :

- la définition et la gestion du périmètre ;
 - la transmission de programmes liés à votre activité (import/export, échanges de blocs...).
- Par ailleurs RTE publie :**
- la liste des éléments constituant votre périmètre d'équilibre ;
 - les données utilisées pour le calcul de votre écart et sa facturation ;
 - les données utilisées pour le calcul de la **réconciliation temporelle** et des compensations financières correspondantes entre Responsables d'Équilibre.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les Règles sont accessibles sur l'Espace Clients de RTE à l'adresse <http://clients.rte-france.com/> dans la partie :

- pour les consommateurs, producteurs et commercialisateurs : Services/ Accéder au marché/ Le Dispositif de Responsable d'Équilibre/ Consulter les règles.
- pour les distributeurs : Services/ Reconstituer les flux de Responsable d'Équilibre/ Consulter les règles.



CONTACT

Pour disposer de plus amples informations, contactez le **Service Relations Clientèle du CNES**.
Coordonnées sur « Contactez-nous » de l'Espace Clients.

DEFINITIONS

INJECTION : Production physique ou achat d'énergie (importation ou fourniture déclarée) qui sert à alimenter le périmètre. Les injections sont comptées positivement pour le calcul des écarts.

SOUTIRAGE : Consommation physique des sites ou vente d'énergie (exportation ou fourniture déclarée) qui représente la consommation du périmètre. Les soutirages sont comptés négativement pour le calcul des écarts.

SOUTIRAGE PHYSIQUE : Somme par pas demi-heure pour un périmètre de Responsable d'Équilibre donné des consommations ajustées des sites physiques, des fournitures déclarées vers des sites physiques d'un autre Responsable d'Équilibre et des bilans de consommation sur le réseau des GRD.